

TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux de voirie annoncés sont désormais programmés, et nous invitons les habitants à redoubler de prudence aux abords de ces deux chantiers.

- **Au quartier « Marseille »**

Il s'agit de la seconde et dernière tranche de la réhabilitation de la voirie de ce quartier. Elle concerne la rue du Levant dans son intégralité (partie actuellement enrobée et partie non revêtue assurant la liaison avec le quartier « Las Ortes »). Ce chantier est en cours de réalisation.

La réglementation provisoire concernant le stationnement et la circulation sera prise si besoin en fonction des nécessités du chantier.

- **Le long de la RD37a**

Un cheminement piéton va être réalisé le long de la RD37a. Cette liaison, qui a pour but de favoriser les déplacements doux entre le quartier « Joncasse » et le centre ancien, sera évidemment adaptée aux personnes à mobilité réduite. Elle reliera l'entrée de « Croix du Sud » (coté avenue de Perpignan) aux deux allées piétonnes du quartier « Joncasse » qui aboutissent sur la RD37a.

Le démarrage de ce second chantier est programmé début avril. Il nécessitera sans doute une réglementation de la circulation par alternat.

OBLIGATIONS DE DEBROUSSAILLEMENT

Il est rappelé que tous les ans **avant le 15 avril**, les propriétaires ou leurs ayants droits ont l'obligation d'effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé de leurs terrains aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres et en totalité de la surface des terrains dans les zones urbaines.

PERMANENCES INFO ENERGIE

La Communauté de Communes des Aspres met en place en partenariat avec le conseil Général des Pyrénées-Orientales un espace info-énergie. Il s'agit d'un service gratuit destiné à tous les porteurs de projet de construction ou de rénovation de leur logement ou équipement public pour favoriser les économies d'énergie.

Prochaines permanences les jeudis 11 avril, 16 mai et 6 juin à la CCA à THUIR.
Uniquement sur rendez-vous en appelant le 04.68.53.21.87.

RIVIERES SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Le Syndicat mixte du bassin versant du Réart gère et entretient pour le compte des Communes membres les rivières et affluents du territoire. A ce titre, il est confronté à des comportements qui ne sont pas acceptables et qui d'ailleurs tombent sous le coup de la loi. C'est la raison pour laquelle il a souhaité adresser le communiqué qui suit à l'ensemble des habitants du bassin versant. Des photos bien plus « parlantes » seront diffusées dans le prochain bulletin municipal.

Communiqué du SMBVR :

Après la constatation de délits en tous genres et de plus en plus nombreux sur nos rivières, et plus particulièrement sur le Réart, une surveillance accrue se met en place afin de limiter les atteintes à l'environnement. Ce fleuve particulier, quasiment à sec toute l'année, n'en reste pas moins un espace naturel servant de lieu de refuge pour beaucoup d'animaux, autres que les poissons hôtes habituels des rivières !

Régulièrement sont observés dans le lit et sur les berges du Réart des dépôts sauvages de gravats et autres déchets, des rejets de produits toxiques, des prélèvements de sable, de la circulation avec des engins motorisés (quads, motos, 4x4)... Toutes ces infractions sont passibles d'amendes (pouvant aller de 1 500 € à 75 000 € pour les délits les plus graves) et de peines d'emprisonnement. Certains de ces actes peuvent également avoir des conséquences graves sur l'augmentation du risque d'inondations. Les services de la Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la Gendarmerie renforcent leurs actions sur le terrain par des patrouilles afin de faire respecter la loi sur l'eau et d'améliorer l'état du Réart.

COLLECTE DES DECHETS EN PHASE DE REORGANISATION

Les tournées de ramassage sont actuellement soumises à des phases de tests en vue d'une éventuelle réorganisation complète :

- Sur le secteur « Village-Fontètes-Mas Sabole » ces tests risquent de modifier ou retarder légèrement les horaires habituels des tournées sans changement de jour de collecte.
- Sur le secteur « Autres écarts » la collecte du bac vert est fixée le mardi à partir de 4h30, et celle du bac jaune est soumise à des essais pour un ramassage le jeudi à partir de 4h30 tous les 15 jours les semaines paires.
- Sur tous les secteurs il ne sera pas possible, pendant la phase de tests, de maintenir les « tournées de remplacement » qui se déroulaient la veille ou le lendemain des jours fériés
- Ces dispositions exceptionnelles et provisoires devraient se poursuivre jusqu'à fin mai environ.
- Les prochaines collectes des « encombrants » sont fixées aux mardis 23 avril, 28 mai, 25 juin, 23 juillet, 20 août et 24 septembre. Pensez à vous inscrire en Mairie au plus tard le vendredi précédent.

A l'issue des tests, la nouvelle organisation des tournées vous sera communiquée.

Nous vous remercions pour votre compréhension.